

## LE FIEF SAINT-JEAN

Pour le but que nous nous proposons, nous ne parlerons ici que du fief Saint-Jean. C'est à Jean Bourdon, maître arpenteur et ingénieur, que la Compagnie de la Nouvelle-France concéda ce fief le 5 avril 1639. "Il consistait en cinquante arpents de bois ou environ, mesure de Paris, en rôtur, situés dans la banlieue de Québec, et compris dans les bornes et limites qui ensuivent, scavoir : du côté du sud-ouest, une ligne parallèle au chemin qui va de Québec au Cap-Rouge, esloignée du bord du dit chemin de douze toises, du costé du nord-ouest le costé de Sainte-Geneviève, du costé du sud-ouest une ligne perpendiculaire sur le chemin qui va de Québec au Cap-Rouge, tirée d'un lieu que nous avons fait marquer, du costé du nord-est les terres de Pierre "de la Porte". (1).

La concession de Bourdon fut augmentée de toutes les terres qui se trouvent entre le côteau Sainte-Geneviève et la rivière Saint-Charles le 30 décembre 1653. Cette augmentation était une récompense accordée à Jean Bourdon pour avoir défriché une bonne partie de son fief, "ce qui mettait Québec à couvert de l'irruption des Iroquois" dit l'acte signé par M. de Lauzon.

Le fief Saint-Jean fut mis ou érigé en fief par une ordonnance en date du 19 mars 1661 ; il contenait alors 60 arpents.

Essayons maintenant à localiser ce fief, théâtre des premiers efforts courageux des colons français qui jetèrent les fondements d'une Nouvelle-France en Amérique.

En référant à la copie du plan authentique de 1834 du Département des Terres de la Couronne, touchant le fief de Coulonges et reproduit par l'abbé Scott dans son *Histoire de Notre-Dame-de-Foy*, on y voit clairement indiquées, d'après les anciens titres, les terres de Bourdon et de Borgia Levasseur, ce dernier comme représentant des héritiers de Pierre Laporte. Nous ferons remarquer que ce dernier eut pour successeur, après Levasseur, Noël Pinguet, et plus tard Melchior Poncet, comme il appert par un plan de l'arpenteur Louis Perreault, dressé en 1790. On constate en même temps que la limite nord-est du fief Saint-Jean est clairement indiquée comme étant la terre de Poncet, laquelle était elle-même bornée au nord-est par le fief Saint-Joseph ap-

[1] Tenure Seigneuriale page 351.